



Modification du contrat de travail à l'initiative de l'employé

Par **poussin**, le **11/06/2008** à **23:08**

Bonsoir,

Je travaille en horaires décalées dont 1 à 2 nuits annoncées par mois en travailleur isolé, sur un plateau d assistance, dans une tour classée IGH.

Depuis 10 jours, et par 4 fois, des individus par bandes de 10 s'introduisent armés de barres de fer et pieds de biches jusqu a notre etage ou tout a ete saccage.

Depuis, notre employeur a pour qq nuits ajoute un Agent de Securite de la tour (Assermenté sécurité incendie uniquement) à la porte de notre local et nous a remis un jeu de clef pour pouvoir nous enfermer. Les portes sont vitrees.

Nous travaillons par roulements de jours et nuits et avons demandes bien avant ces evenements un passage en binomes de nuits.
Celui ci n est toujours pas à l ordre du jour.

Nous sommes un certain nombre à vouloir un avenant à notre contrat initial.

Nous ne souhaitons plus pour certains effectuer de nuits.

Nous ne savons pas ce que ces demandes peuvent entrainer comme mesure coercitives.

Peut on invoquer le droit de retrait pour le motif suivant :

"cas de la menace d'agression ou de l'agression

Ont été fondés des droits de retrait en raison « des vols, dégradations et menaces physiques répétées".

D avance merci